

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Pouvoirs : 2  
Absents excusés : 2

Date de convocation : 02 avril 2026

**Étaient présents :** Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; Mme Lise BONIFAZZI ; Mme Anne-France COLNAT ; M. Philippe FAVRE-MONNET ; Mme Justine KREMER ; M. Pierre MAGRA ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Catherine LÉCUYER ; M. Patrice PIOVAN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

**Étaient absents excusés :** M. Geoffrey FOURNY a donné procuration à M. Sylvain MARTIN ; Mme Annabelle GAUDINOT a donné procuration à Mme Justine KREMER.

**Secrétaire de séance :** Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 21 mars 2026.

Madame le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DÉLIB : 7.1-012/2026 : RÉGIME INDEMNITAIRE DES ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection des Adjointes ;

**Vu** les arrêtés municipaux du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire.

**Considérant qu'il** appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire,.

**Considérant que** pour une Commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux de l'indemnité des Adjointes en pourcentage ne peut dépasser l'indice brut de référence, soit 21,38 %. Que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire, comme suit :

- Adjointes : 21,38 % de l'indice brut de référence.

De transmettre au représentant de l'État la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20260413-2026DEL012-DE  
Reçu le 16/04/2026



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - CANTON DE ROMBAS**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante de Norroy-Le-Veneur**

Fonction	Nom, Prénom	Montant Mensuel brut (en euro)	Taux en pourcentage de l'indice brut de référence
Maire	ROUSSEAU Nathalie	2 289,56 €	55,70 %
1 <sup>ère</sup> Adjointe	BAROTTE Enza	878,83 €	21,38 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint	BECKER Raymond	878,83 €	21,38 %
3 <sup>ème</sup> Adjointe	WEBER Karine	878,83 €	21,38 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint	MARTIN Sylvain	878,83 €	21,38 %

**VOTES :**

**11 POUR**

**4 ABSTENTIONS**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 15 avril 2026  
Madame La Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20260413-2026DEL012-DE  
Reçu le 16/04/2026

